

Accompagner et sensibiliser à la pratique de la prévention et gestion de proximité des biodéchets (PGprox) sur le territoire

RS6396 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	210, 341, 343
Formacode(s)	12578, 12593, 12594
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	20/09/2023
Date d'échéance	20/09/2026

Certificateur(s)

RESEAU COMPOST CITOYEN · SIRET : 52231342800032

Partenaires habilités

31 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 30 à former et organiser l'évaluation et 1 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ARBORESCENCE	44814216600025	Former et organiser l'évaluation
AU RAS DU SOL	50530695100029	Former et organiser l'évaluation
AU RAS DU SOL	50530695100045	Former et organiser l'évaluation
COMPOST ET NATURE	90317028000015	Former et organiser l'évaluation
COMPOSTONS	83360580100020	Former et organiser l'évaluation
COMPOSTONS	83360580100038	Former et organiser l'évaluation
DM COMPOST	79216758700015	Former et organiser l'évaluation
EISENIA	50842429800042	Former et organiser l'évaluation
EISENIA	50842429800067	Former et organiser l'évaluation
HUMUS & ASSOCIES (H & A)	75107805600049	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 31 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs6396-accompagner-et-sensibiliser-a-la-pratique-de-la-prevention-et-gestion-de-proximite-des-biodechets-pgprox-sur-le-territoire/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

D'ici le 31 décembre 2023, chaque citoyen devra être en mesure de pouvoir trier ses biodéchets à la source et de les valoriser (Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite "loi AGECE").

L'objectif de la certification "Accompagner et sensibiliser à la pratique de la Prévention et gestion de proximité des biodéchets ("PGprox)" sur le territoire" est donc de participer à impulser le développement de compétences

techniques et d'animation chez les acteurs de la filière PGprox afin de permettre le déploiement d'opérations de compostage de proximité sur le territoire dès maintenant et dans l'objectif de la loi AGECE.

C'est pourquoi le développement des compétences relatives à la certification "Accompagner et sensibiliser à la pratique de la PGprox sur le territoire" (dites du "Guide Composteur" dans le vocabulaire usuel de la filière PGprox) est devenu un enjeu majeur des opérations de compostage de proximité pilotées par les collectivités locales et parfois accompagnées par des acteurs privés.

Les personnes compétentes pour "Accompagner et sensibiliser à la pratique de la PGprox sur le territoire" ont des rôles complémentaires à celles compétentes pour "Organiser et déployer des opérations de PGprox sur le territoire", les premières étant souvent, sur le terrain, supervisées par les secondes. La certification "Accompagner et sensibiliser à la pratique de la PGprox sur le territoire"

est un point d'entrée dans la filière professionnelle de prévention et gestion de proximité des biodéchets.

Un professionnel qui dispose des compétences pour "accompagner et sensibiliser à la pratique de la prévention et gestion de proximité des biodéchets (PGprox) sur le territoire" (appelée usuellement "Guide Composteur") entreprend des activités opérationnelles de terrain. Cette personne, le plus souvent possible en étroite collaboration avec un spécialiste certifié "Organiser et déployer des opérations de PGprox sur le territoire" (appelé usuellement "Maître Composteur"), informe, sensibilise et accompagne différents publics : les ménages pratiquant la gestion domestique ou partagée des biodéchets, les acteurs de site de production de déchets de cuisine et de table pratiquant le compostage autonome en établissement et aussi le grand public, scolaires, professionnels. Ces activités se réalisent à l'échelle d'une intercommunalité, d'une commune, d'un quartier ou de son voisinage. Cette personne contribue au travail du réseau dans lequel elle peut être amenée à animer des démonstrations et travaux pratiques. Son implication permet de favoriser la progression des pratiques de prévention et de gestion de proximité des biodéchets sur le territoire (compostage, gestion des déchets verts, paillage, etc.) et ainsi d'apporter une réponse à la réglementation (entre autres la loi AGECE de 2020).

A l'heure actuelle, les personnes qui intègrent ces compétences dans leurs activités sont des agents de collectivités à compétence déchets, devant connaître, pratiquer et accompagner les actions de compostage de proximité, et de gestion intégrée des déchets verts.

Ce sont également, des salariés de structures de l'économie sociale et solidaire, des entrepreneurs développant ces mêmes pratiques, ou encore dans une moindre mesure, des salariés d'entreprises du paysage. Ils sont usuellement nommés "Guides Composteurs", et leurs compétences sont complémentaires et transversales à celles de métiers existants.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- C1 - Présenter les différents procédés techniques indispensables au bon fonctionnement des équipements de Prévention et Gestion de Proximité des biodéchets pour assurer le démarrage, la prise en main et leur mise en œuvre, dans le but de conseiller les usagers.
- C2 - Réaliser auprès de différents publics (ménages, producteurs non ménagers de biodéchets, scolaires, autres usagers) des démonstrations et travaux pratiques dans le but de montrer les gestes et actions indispensables au bon fonctionnement d'un équipement de PGProx en utilisant des supports existants.
- C3 - Argumenter auprès du grand public en prenant en compte la diversité des publics, y compris les personnes en situation de handicap, afin de démontrer l'utilité de la PGprox en s'appuyant sur une animation construite.
- C4 -

Identifier les fonctions et le rôle des relais de terrain bénévoles et salariés dans le dispositif global de PGProx afin de se situer dans le maillage existant.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Loi Grenelle 2, LTECV, loi AGECE

- Circulaire Ministérielle du 13 décembre 2012 relative aux règles de fonctionnement des installations de compostage de proximité :

cadre technique et organisationnel stipulant, entre autres, "la nécessité que les sites de compostage soient supervisés par une organisation compétente ou un Maître Composteur* dûment formé à cet effet".

- NB :

un "Maître Composteur" est, dans le vocabulaire usuel, une personne qui dispose des compétences de la certification "Organiser et déployer des opérations de PGprox sur le territoire". Il ne s'agit pas d'un métier, mais bien de

compétences rassemblées en un titre reconnu et partagé par les acteurs de la filière PGprox.

- L'Arrêté Ministériel du 9 avril 2018 fixant les dispositions techniques nationales relatives à l'utilisation de sous-produits animaux et de produits qui en sont dérivés, dans une usine de production de biogaz, une usine de compostage ou en compostage de proximité : article 19 - "l'exploitant [du site] ou une personne désignée par lui [un.e professionnel.le] est formé aux règles de bonnes pratiques du « compostage de proximité » [...], et veille à leur respect."

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le dispositif s'adresse à toute personne majeure ayant:

- un projet professionnel et une expérience professionnelle ou personnelle avérée en adéquation avec les objectifs de la certification.
- des capacités intellectuelles de compréhension orale et écrite, et des capacités d'utilisation des outils informatiques (traitement de texte, email, navigation internet...).
- une autonomie dans les déplacements et les gestes de la vie quotidienne et qui dispose des capacités physiques à utiliser des outils de jardinage et de manutention légère (du type biodéchets et composts...)

Une expérience préalable, qu'elle soit professionnelle ou personnelle, dans le domaine de la PGProx, est demandée à tous les candidat.es à la certification.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury sera composé de trois membres :

- un représentant du réseau des OF habilités à préparer les candidats à la certification « Accompagner la pratique de la PGProx sur le territoire ». La session d'évaluation sera organisée de telle sorte que ce membre du jury ne puisse pas être un des formateurs du candidat.
- deux professionnels de la filière PGprox (par exemple un chargé de mission d'une collectivité à compétence déchets, un dirigeant ou salarié d'une structure relais des collectivités sur la prévention des biodéchets). Ces professionnels ne peuvent pas être membres d'un OF signataire de la charte du dispositif de formation PGProx, mais peuvent être adhérents au RCC.

Base légale

Date de décision	20/09/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	20/09/2026
Date de dernière délivrance possible	20/03/2027

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	79	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS6115

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS7639

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	238
Parcours menés à terme	234
Taux d'achèvement	98 %
Période	11/2023 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	277
Montant total engagé	493 421 €
Coût moyen par dossier	1 781 €
Durée moyenne	41 h
Période	10/2023 – 09/2026
France compétences	90 %
Reste à charge titulaire	6 %
France Travail	2 %
Entreprise	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
OPCO	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.